BULLETIN MUNICIPAL

ANNEE 2018



☆☆☆☆☆☆

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

Puits couvert et bassin de lavage



COMMUNE DE MONPLAISANT



Jean-Bernard LALUE

Maire de Monplaisant

et les Membres du Conseil Municipal

VOUS INVITENT A PARTAGER LA GALETTE DES ROIS

LORS DE LA CEREMONIE DES VOEUX 2019

QUI AURA LIEU

LE DIMANCHE 6 JANVIER A 15H30

A LA SALLE DES FETES



PS: la remise des présents aux enfants et aux aînés aura lieu ce jour-là



LE MOT DU MAIRE

☆

Mes chers Concitoyens,

A l'aube de la nouvelle année, je reviens vers vous pour dresser un bilan des travaux réalisés et des projets pour notre Commune.

Mais avant cela, je m'adresse aux habitants de la commune qui ne respecte pas l'arrêté préfectoral concernant le brûlage à l'air libre et les règles d'urbanisme pour tout projet de construction nouvelle. Le non-respect de ses règles élémentaires engendre des difficultés, porte préjudice à la commune et nuit à la qualité des relations de confiance et de sérénité qui doivent prévaloir entre les services de l'Etat et la Mairie.

* * *

L'année 2018 a vu se concrétiser la finalisation des travaux à Fongauffier, ainsi que l'installation des entreprises « Transport Vierge » et « Jordery », pâtissier chocolatier. Je les remercie d'avoir choisi notre commune pour leur installation .

Pour l'année 2019 qui s'annonce, les projets concernent :

- l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques des lieux-dits Fleurat et Le Bourg.
- la concrétisation du projet de la zone artisanale du « Moulin Rouge » : plusieurs entreprises se sont déjà manifestées qui permettront la création d'emplois et une pérennisation d'emplois existants.

- le processus d'adressage de notre village : dénomination et numérotation des voies communales.

Ces projets me tiennent à cœur, car en tant qu'élu et acteur de la vie collective, mon but est de préserver notre environnement et la qualité de vie de notre commune.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

44444444444444444444444444444444

☆

☆

Il est important de travailler ensemble, avec nos convictions et nos valeurs, loin des clivages stériles, des querelles de clochers, surtout quand il s'agit de défendre les intérêts de notre territoire, dans une vision globale et cohérente qui s'élargit bien au-delà de notre seule commune.

Mais je reste profondément et indéfectiblement confiant dans l'avenir de Monplaisant.

Etre maire et élu communautaire ne constitue en rien une récompense, un cadeau ou un aboutissement, c'est d'abord et, avant tout, un DEVOIR que l'on doit remplir pleinement avec intégrité malgré les difficultés permanentes que l'on rencontre.

\$

Je tiens particulièrement à remercier les Conseillers municipaux ainsi que les secrétaires de mairie pour leur investissement. Merci également aux associations pour leur implication : elles sont des acteurs essentiels pour la vitalité et l'avenir de notre Commune, ainsi d'ailleurs que les membres bénévoles qui aident sans ménager leur temps. Leur dynamisme local participe au rayonnement de notre Commune, au bien vivre ensemble dans le respect des autres et de leurs différences.

* * *

Je voudrais terminer ce mot du Maire en vous présentant à tous, petits et grands, mes meilleurs vœux, en vous souhaitant une excellente année 2019 et surtout une bonne santé.

LES VŒUX 2017

La cérémonie des vœux 2017 s'est déroulée le dimanche 7 janvier 2018 en présence de nombreux monplaisanais.

Jeunes et seniors se sont vus remettre les cadeaux traditionnels.





Vues de l'assistance

TRAVAUX REALISES

 $\stackrel{\wedge}{\simeq}$

\$

FONGAUFFIER



Réunion de chantier et point d'avancement des travaux sur le terrain

Jean-Bernard Lalue, Maire de Monplaisant, et Joël Eymet, Premier adjoint au maire de Sagelat, ont accueilli à Fongauffier, rattaché aux deux communes, les conducteurs de travaux du chantier lors d'un point d'avancement des travaux.

Ce chantier de rénovation des conduites d'eau potable et d'évacuation des eaux usées et pluviales, d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, de pose de caniveaux et bordures ainsi que la rénovation de l'éclairage public s'élève à un montant total de 200 000€

\$

Afin de réduire la vitesse lors de la traversée du bourg, les communes de Monplaisant et Sagelat ont opté pour l'installation d'un radar pédagogique pour un montant de 4000€.

Vaurez

Le remplacement des conduites assainissement par la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède a été réalisé pour un montant total de 139 500€.

Une étude est en cours pour déterminer les mesures ou travaux à mettre en oeuvre pour réduire la vitesse lors de la traversée du bourg.

Lieu-dit La Renardie:

La réfection de la voirie a été réalisée sur financement de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède pour un coût de 55 000€.



Une vue de la chaussée refaite

Elle a été complétée par la pose de caniveaux et bordures financée par la commune pour un montant de 7500€.



PERMANENCES MAIRIE

Suite à la démission de Mme Franc en janvier 2018, Mme Sylvia Fongauffier assure désormais la permanence du mardi.

Tenant également le secrétariat de la mairie de Larzac, Mr Orhand, Maire de la

commune, a bien voulu accepter de modifier les jours d'ouverture de sa marie afin que la commune de Monplaisant puisse maintenir ses heures d'ouverture traditionnelles.

Le Maire et le Conseil Municipal lui adresse leurs plus sincères remerciements.

BRULAGE DES DECHETS VERTS.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré obligatoirement au minimum trois jours avant la date prévue : arrête préfectoral n° 24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017.

Un imprimé de déclaration de brûlage des déchets verts est disponible auprès de la mairie qui le transmettra à la gendarmerie et au service départemental de secours.

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées.

REGLES D'URBANISME.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

\$

Un guide méthodologique conçu par la Communauté de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède est à votre disposition à la mairie pour consultation sur place.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Selon votre projet, construction nouvelle, extension ou travaux sur l'existant une de ces deux Autorisations D'urbanisme est à déposer en mairie:

<u>DP</u> : **<u>D</u>éclaration <u>P</u>réalable pour** :

- création de surface extérieure de 1m à 20m2,
- ravalement ou/et modification de façade,
- changement de destination des locaux existants,
- piscine délai d'instruction 1 mois

☆

 $\stackrel{\wedge}{\sim}$

☆

☆

☆

PC: Permis de Construire pour:

- construction nouvelles,

☆

☆ ☆

☆

☆

☆

- agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes
- construction de tout bâtiment à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou bureaux.
- changement de destination avec modification de structure porteuse ou de façade. Délai d'instruction : 2 mois

A l'issue de ces délais, une absence de réponse de la part de l'administration entraîne un accord tacite. Cette dernière dispose d'un mois à partir de la date du dépôt de dossier pour vous notifier les pièces manquantes et prolonger le délai indiqué. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans.

444444444444444444

~~~~~~~~~~

4444444444444444444

A la fin des travaux, vous devez déposer une déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT) en mairie.

#### ADRESSAGE DES VOIES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du mois d'Août 2018, d'engager les travaux relatifs au plan d'adressage de la commune.

En effet, la création d'adresses normées incombe aux autorités municipales en vertu de l'article 2213-28 du code général des collectivités territoriales.

Or, les territoires ruraux, comme notre village, comptent de nombreux lieux-dits, regroupant plusieurs logements sans adresse distincte.

38 lieux dits ont été recensés sur le territoire de la commune.

Cette situation peut mettre nos concitoyens à l'écart de services indispensables.

Le nouvel adressage permettra d'être localisé avec précision et notamment, de bénéficier des premiers secours en moins de 20 minutes, de l'aide à domicile, d'une livraison de marchandises et de courriers facilitée et plus fiable ou encore de l'accès au Très Haut Débit par Fibre Optique.

Le groupe de travail constitué a bien avancé et le dossier, après une présentation lors du Conseil municipal du 26 Novembre 2018, est en cours de finalisation.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*



☆

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

☆

Une séance de travail et de réflexion dans le bureau du Maire

**27 voies** de la commune ont été dénommées et les données (dénomination des voies et numérotation) saisies dans le **Guichet Adresse en Ligne**, l'outil officiel pour la réalisation du plan d'adressage des communes.

Après validation, ces informations alimenteront la **Base Adresse Nationale** (BAN) contenant la correspondance entre adresse postale (non nominative) et position géographique de plus de 25 millions d'adresses sur le territoire français.

Concrètement, le nouvel adressage se limitera à <u>l'ajout</u>, <u>dans la nouvelle adresse postale</u>, d'un **numéro** et de la **dénomination de la voie**, <u>le nom des lieux dits étant maintenu</u>.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

A titre d'exemple, l'adresse de la Mairie deviendra :

Mairie de Monplaisant

Lieu-dit Gaussen

#### 15 rue de La Lenotte

24170 MONPLAISANT

Une réunion publique de présentation à l'attention des Monplaisanais aura lieu dans le 2éme trimestre 2019.

Le financement des rues et des numéros des habitations incombe à la Mairie de Monplaisant.

\*\*\*\*\*\*\*

## LIMITATION TONNAGE ROUTE DE LA RENARDIE

Compte tenu des montants engagés sur cette route par la Communauté des Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède et la commune de Monplaisant :

35 000€ en 2017 et 62 500€ en 2018

le Maire a pris la décision, par arrêté n° 2018/20du 02 octobre 2018, de limiter le tonnage à 5Tonnes à compter de cette date.

La signalétique par panneaux est effective.

☆

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$



\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

La nouvelle signalisation mise en place

Le maire et la gendarmerie sont en chargés de faire respecter les dispositions de cet arrêté sous peine de contravention.

#### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

#### **Principe:**

☆

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

☆

☆

\$\$\$\$\$\$\$\$

**☆☆☆☆** 

☆

☆

☆

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

#### Comment s'inscrire?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,

#### Quand s'inscrire?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire **avant la fin de l'année** qui précède le scrutin.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

## Principe: avant le 31 décembre 2018

Pour pouvoir voter en 2019, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2018.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

### Cas particuliers : inscription l'année de l'élection .

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

## SPA



#### **SPA** vivre avec un animal de compagnie = acte responsable

- l'animal est un être sensible qu'il faut respecter.
- s'il est errant, il relève de la responsabilité du maire qui, après sa capture, le place en fourrière (le propriétaire dispose d'un délai de 8 jours pour le reprendre, au-delà il est proposé à l'adoption).
- l'identification, obligatoire, permet de le retrouver plus facilement.
- la vaccination permet de le protéger.

☆

**☆☆☆☆☆** 

☆

• la stérilisation évite la prolifération .

## FRELONS ASIATIQUES

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

C'est en présence de Sylvie Braud, Présidente de l'association Terre en vert, accompagnée de l'équipe de Dordogne Guêpes Frelons (DGF), constituée de Dominique et Noémie Lovato et de Candide Lovato, spécialistes de la destruction de nuisibles, qu'une réunion intercommunale était organisée, jeudi 4 octobre 2018, à Monplaisant, sur la thématique de la lutte contre le frelon asiatique.

\$\dagger \dagger \dagg

Les maires présents, Jean-Bernard Lalue (Monplaisant) et Hervé Carves (Bézenac), ont échangé avec Brigitte Pistolozzi, conseillère départementale, sur la complexité de

**☆** 



Les intervenants lors de la réunion intercommunale

trouver une forme de regroupement dans les actions et surtout dans le financement pour l'éradication de ce fléau.

# L'information, la communication et la prise de conscience sont essentielles pour gagner le combat contre cette espèce invasive.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

#### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

Pour le centenaire de l'armistice mettant la fin à la grande guerre à laquelle les communes rurales ont donné tant de fils morts au champ d'honneur, la commune de Monplaisant a organisé une cérémonie en présence d'enfants et de très nombreux habitants de la commune.



Une vue de l'assistance lors de la cérémonie au monument aux morts

Le maire de Monplaisant procéda à un dépôt de gerbes, à la mémoire des monplaisanais décédés durant cette guerre, que tant espérait être « la DER des Ders ».

Voir également en fin de journal l'article du Comité du Val de Nauze de l'ANACR.

☆

**☆☆☆☆☆** 

## MONPLAISANAIS A L'HONNEUR

#### JEAN-LOUIS MAURY

#### AUTEUR DE NOUVELLES



44444444444444

On connaît beaucoup de talents artistiques à Jean-Louis Maury mais peut-être que certains ignorent que cet habitant de Monplaisant est aussi auteur de nouvelles.

Il vient d'ailleurs d'obtenir pour la <u>deuxième fois</u> consécutive, ce qui n'était jamais arrivé, le prix Gaston-Welter 2017 pour « Fallen Angels » (Les Anges déchus en français) : histoire d'une famille de paysans périgourdins, étalée sur quelques décennies.

On peut lire « Fallen Angels » et la nouvelle primée en 2016, « Asi pasanlos dias », sur le site Internet prix-gaston-welter.com.

\*\*\*\*\*\*

## VERONIQUE LAYEC

#### GARDE PARTICULIER ET GARDE DES BOIS DE DORDOGNE

☆

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

Véronique LAYEC est la <u>première femme</u> garde particulier et garde des bois du département de la Dordogne.

En tant qu'agent verbalisateur, le garde particulier est placé sous la surveillance directe du Procureur de la République et sous l'autorité de son employeur, appelé commettant (président d'association, de societé ou particulier).

Le commentant peut être également une collectivité territoriale, la commune de Monplaisant par exemple.

Le garde particulier fait l'objet d'un <u>agrément</u> délivré par la préfecture, renouvelé tous les 5 ans. <u>Agent de police judiciaire</u>, ses compétences sont précisées par le code de procédure pénale, le code forestier et le code de l'environnement.

4444444444444444444444444444444

A ce titre, Véronique LAYEC peut surveiller des propriétés privées et constater par procès-verbal toute contravention. Mais elle est aussi garde des bois et peut ainsi sélectionner les arbres à abattre, les cuber, avertir du danger qu'ils peuvent représenter, ou encore signaler les décharges sauvages dans les bois et pénaliser les auteurs. Véronique Layec possède également le module garde chasse mais aussi celui de garde de voierie étendu aux cimetières.



Véronique LAYEC

#### LE COIN DES ASSOCIATIONS

## COMITE DES FETES. 10 éme ANNIVERSAIRE

2018 a rimé avec Feux d'Artifice !!!

10 ans déjà pour notre comité et un programme particulier pour fêter cet événement les 23 et 24 juin.



Le programme de réjouissances pour le 10éme anniversaire du Comité des Fêtes de Monplaisant

Les diverses manifestations organisées par le Comité des Fêtes les 23 et 24 juin 2018, année de son **10éme anniversaire**, ont rencontré un franc succès.

Ce fut un moment mémorable, apprécié de tous dont le « clou » fut le tirage d'un somptueux feu d'artifice qui ravit l'ensemble des spectateurs.

Mais les activités traditionnelles se sont également tenues tout au long de l'année.

Les repas de Printemps et d'Automne remportent toujours un grand succès et

\*\*\*\*\*\*\*\*

affichent complet. Les convives apprécient la qualité des menus proposés et de l'animation de la soirée.

Des réservations de dernières minutes n'ont pu être honorées :pensez donc à retenir vos repas assez tôt pour 2019.

La bourse aux vêtements et le vide ta chambre, deux petites manifestations appréciées par les exposants par leur convivialité et leur ambiance, n'ont pas cette année rencontré la même affluence et ne seront donc pas reconduites dans la programmation de l'année 2019.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

La 3ème édition de la Balade gourmande a retrouvé ses fidèles marcheurs et de nouveaux marcheurs sur un parcours modifié permettant de découvrir d'autres aspects de notre belle commune.

Le vide grenier organisé le 3éme dimanche d'aout a rassemblé de nombreux exposants. Les visiteurs ont répondu présents lors de cette belle journée ensoleillée.

Un grand merci à tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible et à la Municipalité qui contribuent à la réussite de toutes ces manifestations.

#### Le Bureau:

CHIES Séverin Président. Pour tout renseignement : 05 53 31 66 26

VIALE Sabine Secrétaire ENSMINGER Sandrine Trésorière

**☆ ☆** 

# <u>CALENDRIER DES MANIFESTATIONS</u> <u>DU COMITE DES FETES DE MONPLAISANT</u> <u>ANNEE 2019</u>

16 mars Repas de Printemps

2 juin Promenade Gourmande

23 juin Fête du village

18 août Vide-grenier

12octobre Repas d'automne

## MEILLEURS VOEUX POUR CETTE NOUYELLE ANNEE 2019

\*\*\*\*\*\*\*\*



Bourse aux vetements 2018



Vide greniers sous un magnifique soleil



Salade et fromages très appréciés sous le hangar mis à la disposition par nos hôtes



Madame et Monsieur DELTREUIL ,nos adorables hôtes

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## LES AMIS DU MARDI

Tout d'abord, le Comité des Fêtes est fier de vous annoncer que le cercle des Amis du Mardi s'est agrandi. Il compte désormais plus de 40 adhérents.

Les jeux de cartes, les travaux manuels et le petit goûter traditionnel rythment cet après-midi hebdomadaire très convivial où nos ainés sont heureux de se retrouver, de partager ensemble leurs souvenirs de jeunesse et d'alimenter les conversations d'anecdotes sur notre village.

Comme l'an passé, les travaux confectionnés par les petites mains seront mis en vente pour le marchés de Noël de Siorac.



Un après midi de début d'année. Galette des Rois

## BIBLIOTHEQUE DE MONPLAISANT

En 2018, les étagères de la bibliothèque se sont encore étoffées de nouveautés et de dons. Les adhérents peuvent désormais effectuer leur choix parmi les **2 390** ouvrages mis à leur disposition, ainsi que parmi les livres et les documents sur les dernières guerres et la Résistance mis à disposition par l'ANACR.

**☆☆☆☆☆☆☆☆** 

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

\* \* \*

Le Salon des Ecrivains de Monplaisant a accueilli le 2 décembre 15 auteurs dans la salle des fêtes. Les nouveaux rencontrent avec plaisir ceux qui reviennent présenter leurs nouvelles productions.



Photo Bruno Marty

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

Est-ce dû à la morosité sociale ou à une météo particulièrement humide, mais les visiteurs étaient moins nombreux que les années précédentes au rendez-vous.

Merci à la Municipalité de Monplaisant et aux bénévoles qui ont fait de cette journée un très fort moment de convivialité.

\*\*\*\*



La Beaumontoise **Florence Darignac** se lie à ce salon monplaisanais où elle revient chaque année. Florence a remis un chèque de 90 € à Muriel Delmas, la figure locale d'*Enfants du Monde*, pour soutenir les Haïtiens qui à plusieurs reprises ont été cruellement touchés par des séismes. *Photo Pierre Fabre* 

#### INFORMATIONS PRATIQUES

ADHESION: 10 euros par famille et par an.

HORAIRES: lundi et mercredi de 15H à 17H·mardi 14h à 17h·

Pour tout renseignement : Mme Marie-Claude RIBATET 06 17 22 63

25

LA BIBLIOTHÈQUE DE MONPLAISANT VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2019 ET ESPÈRE VOUS ACCUEILLIR DANS SES LOCAUX

## LE CARNET

#### Naissances

23/04/2018: Ezyo MARTIN DULOU né à Sarlat

27/10/2018 : Malone DELTHEIL LOUISA née à Bergerac

#### Mariages

09/06/2018 : Alex Léo DELTHEIL et Vicky Aude Colette LOVISA

16/06/2018: Jerome LAYEC et Johanna GORALSKI

☆

#### Décès

18/12/2017 : DEBRINCAT Bernard Louis Michel décédé à Perigueux

26/12/2017: Sarah GAMEROFF décédée à BELVES.

Le lendemain de Noel 2017, la centenaire de notre village nous a quitté à l'age de 104 ans. Nous l'avons presque tous croisée, lors de ses marches presque quotidiennes sur les voies de notre commune, accompagnée de son fidèle compagnon à quatre pattes.



21/11/2018 : Renée CHEVALLEY décédée à Capdrot

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## Suite CARNET

☆

**\$\$**\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

# Evolution de la population



Un petit retour en arrière pour se faire une idée sur l'évolution de la population de notre village.

| Année     | 1793 | 1800 | 1901 | 1936 | 1946 | 1962 | 1982 | 1990 | 2009 | 2015 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre    | 404  | 431  | 310  | 263  | 244  | 244  | 218  | 251  | 278  | 286  |
| habitants |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

De 1793 à 1881, Monplaisant a connu une population de <u>plus de 400 habitants</u>. En 1856 fut atteinte la <u>population maximale</u> du village avec <u>439 habitants</u>. Le village connait alors une <u>lente décrue</u> de sa population jusqu'en 1911 (<u>301 habitants</u>), pour passer ensuite <u>sous le seuil des 300 habitants</u>, son plus bas niveau étant atteint en 1975 avec 202 habitants.

Depuis, Monplaisant connait une <u>progression continue</u> de sa population qui atteignait, lors du dernier recensement de 2015, <u>286</u> habitants (%: <u>H:44,06</u>; <u>F:55,94</u>).

| Tranches | 0-14  | 15-19 | 30-44 | 45-69 | 60-74 | 75-89 | 90 et+ | TOTAL |
|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Masculin | 27    | 13    | 19    | 28    | 31    | 9     | 0      | 126   |
| Féminin  | 29    | 20    | 26    | 34    | 29    | 21    | 2      | 160   |
| TOTAL    | 56    | 33    | 45    | 62    | 60    | 30    | 2      | 286   |
| %        | 19,58 | 11,53 | 15,73 | 21,68 | 20,98 | 10,44 | 0,06   | 100   |

Chiffres du recensement de 2015

La population du village s'élevait à au

#### LES BOUCHONS

 $\diamond$ 

☆

☆

\*

44444

\$\$\$\$\$\$\$\$

~~~~~~~

\$\$\$\$\$\$\$\$

4

☆

☆

ANACR1

☆

☆

ANACR2

☆

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

444444

☆

☆





L'église Saint-Jean Baptiste, et le presbytère attenant.